Du registre aux délibérations du conseil Communal de cette Commune a été extrait ce qui suit :

Séance publique du 21 novembre 2024

PRESENTS :
M.M.CAPRASSE, Bourgmestre-Président;
J.DEVILLE, M.KNODEN, P.CARA, J.GUILLAUME, Echevins;
C.FETTEN, C.PHILIPPART, M.PHILIPPE, A.LAMBORELLE, A-S.GADISSEUX, N.GERADIN, V.PENOY, C.CRINS, F.MATHURIN, P.DUBUISSON, F.MARVILLE, M.BUYTAERT, Conseillers communaux.
J-Y BROUET, Directeur général.

OBJET : PCDR – ADDENDUM
Rénovation de la maison du Parc Naturel des Deux Ourthes (PNDO) et de ses abords
Marché de travaux par procédure ouverte
Cahier spécial des charges, plans
Plan général de sécurité et de santé
Examen et approbation

Projet de délibération

Le Conseil Communal,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 §1 relatif aux compétences du Conseil communal et les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions et ses modifications ultérieures ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et ses modifications ultérieures, notamment l'article 36 ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures ;

Vu la décision du Collège communal du 8 août 2022 relative à l'attribution du marché de conception pour le marché "Rénovation de la maison du Parc Naturel des Deux Ourthes (PNDO) et ses abords" à SSM LB PINON, rue Haute (Gives) 9 à 6687 Bertogne ;

Vu la décision du Collège communal du 21 octobre 2024 décidant d'approuver le projet définitif relatif à l'aménagement de la maison du PNDO située Rue de la Roche n°8 à 6660 Houffalize d'un montant de 985.351,57 € TVA et honoraires compris.

Considérant le cahier des charges relatif à ce marché établi par l'auteur de projet, SSM LB PINON, rue Haute (Gives) 9 à 6687 Bertogne ;

Considérant que ce marché est divisé en lots :
* Lot 1 (Travaux de transformation du bâtiment), estimé à 709.606,46 € hors TVA ou 858.623,82 €, 21% TVA comprise ;
* Lot 2 (Travaux d'aménagement extérieur), estimé à 48.271,75 € hors TVA ou 58.408,82 €, 21% TVA comprise ;

Considérant que le montant global estimé de ce marché s'élève à 757.878,21 € hors TVA ou 917.032,64 €, 21% TVA comprise ;

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure ouverte ;

Considérant qu'une partie des coûts est subsidiée par le Service Public de Wallonie - Direction du Développement Rural - Service Central, Avenue Prince de Liège n°7 à 5100 Jambes, et que cette partie est limitée à 908.783,15 € comme précisé dans le convention-réalisation transcommunale signée par l'autorité représentant la Région en date du 28 juillet 2022 ;

Considérant que le crédit permettant cette dépense sera inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2025, article 879/724-60 (n° de projet 20250088) ;

Vu la communication du dossier au Receveur régional faite en date du 6 novembre 2024 conformément à l'article L1124-40, §1, 3° du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu l'avis favorable rendu par le Receveur régional en date du 06/11/2024;

Sur proposition du Collège Communal et après en avoir délibéré,
Par voix, pour abstention et opposition,
DECIDE

Article 1er : D'approuver le cahier des charges et le montant estimé du marché "Rénovation de la maison du Parc Naturel des Deux Ourthes (PNDO) et ses abords", établis par l'auteur de projet, SSM LB PINON, rue Haute (Gives) 9 à 6687 Bertogne. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 757.878,21 € hors TVA ou 917.032,64 €, 21% TVA comprise.

Article 2 : De passer le marché par la procédure ouverte.

Article 3 : De solliciter une subvention pour ce marché auprès de l'autorité subsidiante Service Public de Wallonie - Direction du Développement Rural - Service Central, Avenue Prince de Liège n°7 à 5100 Jambes.

Projet de délibération

Article 4 : De compléter, d'approuver et d'envoyer l'avis de marché au niveau national.

Article 5 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2024, article 879/724-60 (n° de projet 20240113).

PAR LE CONSEIL,

Le Directeur Général,
(s)J. – Y. BROUET

Le Bourgmestre,
(s) M. CAPRASSE

POUR EXPEDITION CONFORME

Le Directeur Général,
J.-Y. BROUET

Le Bourgmestre,
M. CAPRASSE

Projet de délibération